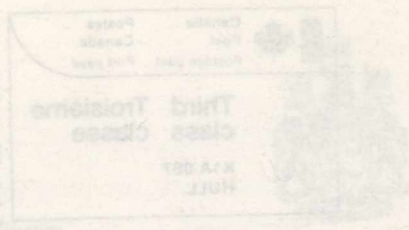


1. L'adresse de l'expéditeur doit être indiquée sur l'enveloppe.  
 2. Les lettres doivent être adressées au Directeur général.  
 3. Les lettres doivent être adressées au Directeur général.  
 4. Les lettres doivent être adressées au Directeur général.  
 5. Les lettres doivent être adressées au Directeur général.  
 6. Les lettres doivent être adressées au Directeur général.  
 7. Les lettres doivent être adressées au Directeur général.  
 8. Les lettres doivent être adressées au Directeur général.  
 9. Les lettres doivent être adressées au Directeur général.  
 10. Les lettres doivent être adressées au Directeur général.



SENATE OF CANADA

SENAT DU CANADA

Proceedings of the Special  
Committee of the Senate on the

Délibérations du comité  
spécial du Sénat sur le

Northern Pipeline

Pipe-line du Nord

by  
The Honorable H. A. (Bill) OLSON, P.C.

par  
L'honorable H. A. (Bill) OLSON, C.P.

Third Session, November 23, 1974

La 3e session, le 23 novembre 1974

Issue No. 1

Fascicule N° 1

WITNESSES—TÉMOINS

M. James Mahbout, conseiller juridique.  
 L'Office au sein de l'administration du pipe-line du Nord;  
 national de l'énergie à titre de fonctionnaire délégué de  
 Mr. William Scotland, Vice-président associé de l'Office  
 L'honorable Mitchell Sharp, ancien Directeur général.  
 du Bureau de l'Administration du pipe-line du Nord.

Mr. James Mahbout, Legal Counsel  
 Agency and Deputy Administrator.  
 Energy Board; Designated Officer, Northern Pipeline  
 Mr. William Scotland, Associate Vice-Chairman, National  
 The Hon. Mitchell Sharp, P.C., Commissioner.  
 From the Office of the Northern Pipeline Agency.